

Décoration du Lys.

Paris, le 22 février 1815

N^o: 112361

M. Montet

Juriconsulte de St Geniez (Aveyron)

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que le
Roi a daigné vous accorder la Fleur de Lys; vous
êtes en conséquence autorisé à vous en décorer.

Agrez, Monsieur, l'assurance de ma considération
distinguée.



Le Premier Valen-de-Chambre du Roi,
Le Comte de Schamitz

